



Intervention de Madame Annick GIRARDIN
Ministre des Outre-mer
Point d'Etape - Suivi de l'accord de Guyane
Déclaration à la presse
11 juillet 2017

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et messieurs les élus de Guyane,

Monsieur le Préfet, président du comité de suivi,

Mesdames et messieurs représentants les collectifs de Guyane,

Mesdames et messieurs les journalistes,

Il y a quatre mois, des mouvements de protestation d'une ampleur sans précédent ont agité la Guyane pendant plusieurs semaines.

Des tensions fortes, des grèves, nées d'un ras le bol généralisé de l'ensemble des composantes de la société guyanaise, ont conduit à un blocage progressif des activités sur tout le territoire.

Le Préfet Jean François Cordet s'est alors attaché à faciliter un dialogue entre l'Etat, les élus et le collectif Pou Lagwiyan dekolé.

Ce dialogue a été franc, parfois houleux, mais il n'a jamais été rompu.

Les discussions ont fini par aboutir, fin avril, à la signature d'un protocole d'accord par toutes les parties.

Cet accord, dit accord de Guyane, contient un plan d'urgence de plus d'1 milliard d'euros pour la Guyane, à travers une série de 30 mesures prioritaires dans les domaines de la sécurité, de la justice, de la santé, de l'éducation, des transports, du foncier et du soutien à l'économie locale.

Cet accord prévoit aussi la mise en œuvre des accords signés dans le cadre d'une quinzaine d'ateliers sectoriels et l'examen des demandes supplémentaires présentées par le collectif.

Cet accord prévoit enfin, et c'est l'objet de notre rencontre aujourd'hui, la mise en place d'un suivi pour s'assurer de la mise en œuvre des engagements de l'Etat.

Ce premier comité de suivi s'est réuni ici ce matin au ministère des outre-mer sous la forme d'un groupe de travail technique. J'ai tenu à ce que ces travaux qui devaient être restitués se fassent en toute transparence et en présence des représentants de toutes les parties, que j'ai invité à Paris à cette occasion.

Ce point d'étape distingue deux catégories de mesures, les mesures mises en œuvre et les mesures engagées.

Pardonnez ces précisions administratives mais il est important d'être précis pour ne pas créer de confusion dans l'esprit des citoyens.

Trop souvent, quand l'Etat s'engage, les citoyens s'impatientent, souvent à juste titre, de ne pas voir les engagements honorés à la seconde.

Je pense pour ma part que l'Etat peut prendre des engagements forts tout en faisant preuve de pédagogie sur le calendrier et le suivi. C'est ce que je suis venue faire aujourd'hui.

Les mesures « mises en œuvre » sont soit des mesures qui sont déjà visibles sur le terrain, soit des mesures décidées, financées, actées et sur le point d'aboutir à l'horizon de quelques semaines.

Les actions engagées sont des mesures qui demandent plus de temps pour être déployées, parce que leur calendrier de mise en œuvre s'inscrit dans un temps plus long, dans la durée.

Alors vous me direz, trois mois après la signature de l'accord de Guyane, ou en êtes-vous ? Qu'avez-vous mis en œuvre ?

Au 11 juillet 2017, 60% des engagements de l'Etat en faveur de la Guyane sont d'ores et déjà mis en œuvre. Cela concerne 18 mesures prioritaires pour la collectivité locale, la sécurité, la santé, l'éducation et le tissu économique.

Vous en trouverez le détail dans le dossier de presse qui va vous être remis.

4 d'entre elles marquent un soutien financier inédit à la collectivité territoriale de Guyane. Elles vont lui permettre de disposer des moyens indispensables pour soutenir les entreprises et mettre en œuvre son programme d'investissement.

Dans le domaine de la sécurité, ce sont 5 mesures qui sont déjà mises en œuvre. Elles concernent principalement l'arrivée de renforts et de moyens nouveaux pour lutter contre l'immigration illégale et les trafics.

4 mesures urgentes en faveur de la santé sont mises en œuvre. Elles ont permis à l'hôpital de Cayenne, et ce dès le mois dernier, de sortir de la situation de blocage où il était depuis des mois, de se moderniser et de s'équiper. Par ailleurs, des moyens substantiels pour la prise en charge du handicap pour les populations du fleuve ont été dégagés.

Enfin, dans le domaine de l'éducation, c'est un véritable plan quinquennal pour les collèges et les lycées qui est lancé. Il prévoit la construction de plusieurs bâtiments scolaires grâce à un financement de 250 millions d'euros supplémentaires versés par l'Etat sur les 5 prochaines années.

Enfin, sur le volet économique, deux mesures en soutien direct aux pêcheurs et aux agriculteurs ont été déployées.

Pour les 12 mesures restantes, l'engagement de l'Etat est confirmé, mais elles s'inscrivent dans un temps plus long. Elles concernent notamment le développement d'infrastructures routières essentielles (RN1 et RN2), la construction d'un Tribunal de Grande Instance et d'un établissement pénitentiaire à Saint Laurent du Maroni, d'une cité judiciaire à Cayenne, la cession de 650 000 hectares de foncier aux collectivités et aux peuples autochtones. Des investissements sont programmés, un calendrier est précisé et je reviendrai rendre compte de leur avancement devant vous.

J'ai décidé que serait mis en ligne avant la fin de l'année une plateforme qui permettra aux citoyens de suivre directement sur internet la mise en œuvre des mesures. Les internautes pourront également témoigner, depuis le terrain, de leur avancement.

Mesdames et messieurs j'ai assisté ce weekend en Avignon à la pièce de théâtre guyanaise « Vivre Vite, hériter, mériter ». Une des artistes a alors eu cette tirade, en parlant de la Guyane : « ici on a le monopole de l'échec ».

Ce constat d'impuissance, d'abandon, de renoncement, je peux le comprendre. Mais aucun d'entre nous ne peut s'y résoudre. Nous sommes tous engagés ici pour que la jeunesse de Guyane retrouve un espoir en l'avenir de leur territoire.

Alors il faut aussi le rappeler : répondre à l'urgence ne doit pas nous empêcher de préparer l'avenir de la Guyane.

Notre engagement ne s'arrête pas aux 30 mesures qui ont été examinées ce matin. Les 145 mesures sectorielles font partie de l'accord de Guyane. Comme l'a rappelé le conseil des ministres du 5 avril dernier, les protocoles sectoriels engagent la parole de l'État et cet engagement ne sera pas remis en cause.

Plusieurs mesures ont déjà été prises en ce sens :

Un fonds de 3M€ dédié à la reconstitution de la trésorerie des entreprises, sous la forme de prêts d'honneur remboursables sur 3 ans, au taux de 0%, sera opérationnel à la rentrée.

Autre exemple, je signerai avant la fin juillet avec Atout France une convention de 500.000 € pour promouvoir le tourisme en Guyane.

Je ne suis pas venue dire ici que les 145 mesures des accords sectoriels vont être déployées immédiatement. Mais je viens avec une méthode, un calendrier, une méthodologie, et toute mon énergie pour que la parole donnée soit respectée.

Je suis une élue de terrain, et je sais que tout ne doit pas être décidé à Paris, à la place ou dans le dos des premiers intéressés.

C'est le sens de la séquence de ce jour, mais ça doit aussi guider demain le travail du comité local de suivi, avec les élus, avec le collectif, avec les guyanais.

Je demande au préfet de faire en sorte que le comité se réunisse dès le mois de juillet, pour présenter la méthode et inclure toutes les parties. Je demande aussi à ce qu'un état des lieux exhaustif de l'avancement des mesures soit réalisé d'ici fin septembre, à l'occasion de mon déplacement en Guyane.

Mettre en place le comité local de suivi, ce n'est pas renvoyer les guyanais dos à dos. C'est les associer à toutes les décisions.

On peut répondre aux urgences économiques, sociales, éducatives, sanitaires ou sécuritaires de nos territoires tout en ayant pour eux une vision d'avenir. Les plans de convergence, prévus dans la loi égalité réelle pour l'été 2018, et les Assises des outre-mer, feront émerger des solutions nouvelles, et dessineront le cadre des outre-mer de demain.

Pour ma part, j'y vois une occasion inédite de rappeler que la Guyane, comme nos outre-mer, peut aussi être un territoire d'excellence, un territoire d'avant-garde, une France aux avant postes qui n'aurait plus jamais le sentiment d'avoir le monopole de l'échec.

Je vous remercie.